

Le PV ne sera pas envoyé par courrier postal  
mais sera mis à disposition sur le site de l'ASL :  
aslbourgenay.e-monsite.com



ASL de la ZAC de Bourgenay  
Boite 101 - 574 avenue Notre Dame  
85440 TALMONT ST HILAIRE

Talmont St Hilaire, le 25 octobre 2019

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2019 – 14H00

Madame, Monsieur,

L'An deux mille dix-neuf, le 25 octobre à 14 heures, les membres de l'ASL de la ZAC de Bourgenay se sont réunis dans la salle des Ribandeaux Avenue Pierre de Coubertin - 85440 Talmont St Hilaire, sur convocation faite par le Président assisté du secrétaire (SOGIRE – l'Artois – Espace Pont de Flandre – 11 rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19), par courrier simple, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- 1/ Désignation des scrutateurs (en nombre de 3 personnes maximum)
- 2/ Désignation de secrétaire de séance
- 3/ Décision à prendre concernant la rétrocession des terrains selon le projet de cession joint à la convocation
- 4/ Mandat à donner au Président pour la signature des actes inhérents
- 5/ Acquisition des locaux (lots 41, 42 et 43) de la résidence le Château selon offre du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs jointe à la convocation
- 6/ Mandat à donner au Président pour la signature des actes inhérents
- 7/ Recours à l'emprunt pour la somme de 140 000,00 € auprès de la caisse d'épargne selon document joint à la convocation
- 8/ Mandat à donner au Président pour la signature de l'offre de prêt
- 9/ Autorisation à donner au Président pour la signature d'un bail commercial de 9 ans avec SOGIRE SA pour l'occupation d'une partie de ces locaux sur la base d'un loyer de 700,00 € hors charges et taxe foncière au prorata de la surface occupée
- 10/ Mandat à donner au Président pour la signature des documents inhérents
- 11/ Echanges sur le projet de modification des statuts
- 12/ Clôture de l'AG par le président.

CP, BL  
KR. ④



Le Président certifie que la feuille de présence fait ressortir 341 voix, présents ou dûment représentés à 14h00.

**Le quorum n'est donc pas atteint pour procéder à l'assemblée générale extraordinaire première, Il est constaté ce procès-verbal de CARENCE.**

**Conformément aux statuts de l'Association Syndicale Libre (ASL), l'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Monsieur Jean OUBA, Président de l'ASL de la ZAC de Bourgenay**

**1/ Désignation des scrutateurs (en nombre de 3 personnes maximum) :**

Les scrutateurs désignés sont : **Monsieur Cormier - Monsieur Loridan - Madame Racato**

VOTANTS  
POUR 341/341  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est **adoptée**

**2/ Désignation de secrétaire de séance ;**

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Pigeault

VOTANTS  
POUR 341/341  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est **adoptée**

**3/ Décision à prendre concernant la rétrocession des terrains selon le projet de cession joint à la convocation**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, entendu les explications données par le Président approuve la rétrocession des terrains selon le projet de cession joint à la convocation

VOTANTS  
POUR  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est .....

**4/ Mandat à donner au Président pour la signature des actes inhérents**

L'Assemblée Générale donne mandat au Président pour la signature des actes inhérents

VOTANTS  
POUR  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est .....

**9/ Autorisation à donner au Président pour la signature d'un bail commercial de 9 ans avec SOGIRE SA pour l'occupation d'une partie de ces locaux sur la base d'un loyer de 700,00 € hors charges et taxe foncière au prorata de la surface occupée**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer un bail commercial de 9 ans avec SOGIRE SA pour l'occupation d'une partie de ces locaux sur la base d'un loyer de 700,00 € hors charges et taxe foncière au prorata de la surface occupée

VOTANTS  
POUR  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est .....

**10/ Mandat à donner au Président pour la signature des documents inhérents**

L'Assemblée Générale donne mandat au Président pour la signature des documents inhérents

VOTANTS  
POUR  
CONTRE  
ABSTENTION

Cette résolution est .....

**11/ Echanges sur le projet de modification des statuts**

**12/ Clôture de l'AG par le président.**

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LES SCRUTATEURS

  
  
  
  
